



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

L'an deux mille seize, le lundi 25 janvier à 18h00 heures, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le mardi 19 janvier 2016 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents :

M. SBRAGGIA, Mme RUGGERI-ZANETTACCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, M. BILLARD, Mme OTTAVY, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. ARESU, Mme CORTICCHIATO, adjoints au maire.

Mme FLAMENCOURT, M. PAOLINI, Mme JEANNE, M. CASTELLANA, Mme SICHI, Mme NADAL, M. LUCCIONI, Mme SANNA, M. KERVELLA, M. FERRARA, Mme FALCHI, Mme SANTONI-BRUNELLI, M. BACCI, M. HABANI, Mme ZUCCARELLI, Mme VILLANOVA, M. DELIPERI, M. LUCIANI, Mme GUIDICELLI, M. BASTELICA, conseillers municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

M. VANNUCCI	à	M. SBRAGGIA
M. VOGLIMACCI	à	Mme RUGGERI-ZANETTACCI
M. BALZANO	à	Mme OTTAVY
Mme BIANCAMARIA	à	M. HABANI
Mme BERNARD	à	Mme FALCHI
M. FILONI	à	Mme SANNA
Mme FELICIAGGI	à	Mme CORTICCHIATO
M. MONDOLONI	à	Mme COSTA-NIVAGGIOLI
Mme MASSEI	à	M. DELIPERI
M. CHAREYRE	à	M. le maire
M. CIABRINI	à	M. BASTELICA
Mme SIMOMPIETRI	à	M. LUCIANI

Etaient absents :

M. CAU, Mme GRIMALDI D'ESDRA, M. LEONETTI, Mme RICHAUD, M. FALZOI, et Mme GIACOMETTI, conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	31
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, M. DELIPERI est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Séance du lundi 25 janvier 2016

Délibération N°2016/ 28

**Suppression d'une modalité d'inscription: le Forfait Global
Guichet unique scolaire et périscolaire.**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

La Ville d'Ajaccio dans le cadre de sa politique tarifaire en direction des familles des enfants inscrits dans les écoles maternelles, propose deux modalités d'inscription sur les temps péri et extra scolaires :

- **Le Forfait Global**

- accueil du matin,
- restaurant scolaire,
- accueil du soir,
- ALSH mercredi,
- ALSH vacances.

- **Une prestation à la carte**

Possibilité de choisir une ou plusieurs options

La prestation Forfait Global avait été créée à la demande de la CAF, afin de répondre à l'exigence de continuité pédagogique des temps.

Depuis l'année 2014, cette contrainte ayant été levée, le forfait global n'a plus lieu d'être.

En outre, le fait qu'il n'existe qu'une modalité d'inscription, la prestation à la carte, présente de nombreux avantages :

- lisibilité en termes de fréquentation réelle des enfants sur chaque temps,
- adéquation au plus juste des équipes d'encadrement par rapport au nombre d'enfants,
- amélioration de la sécurité et de la qualité des interventions,

De plus depuis le mois de décembre 2015, chaque site péri et extra scolaire est doté d'une tablette de gestion des effectifs, en liaison avec le Guichet Unique. Cet outil, support idéal d'une modalité d'inscription à la carte permet de connaître le nombre d'enfants présents sur chaque activité.

Il est donc proposé de supprimer la prestation Forfait Global et de rendre applicable cette mesure **au 1^{er} septembre 2016**.

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

De supprimer la prestation Forfait Global,

De modifier le règlement intérieur du Guichet Unique en conséquence (annexe)

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

LE CONSEIL MUNICIPAL

Oui l'exposé de Madame Rose Marie OTTAVY-SARROLA, adjointe déléguée

Et après en avoir délibéré

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 22 janvier 2016,

DECIDE
A l'unanimité de ses membres présents ou représentés

- de supprimer la prestation Forfait Global,
- de modifier le règlement intérieur du Guichet Unique en conséquence (annexe)

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE DEPUTE-MAIRE

 **Laurent MARCANGELI**


Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20160125-2016_28-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/02/2016

Publication : 01/02/2016

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

